FICHE SIGNALÉTIQUE DIBROM[®] N° PCP : 7442

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. 24 h sur 24: 1-800-561-8273

789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario NOL 1G5 Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE: Naled: phosphate de 1,2-dibromo-2,2-dichloroéthyle et de diméthyle

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 1B

N° PCP: 7442

N° FS : 7442-12-LPI Révisions à la FS : Les section 1 Date de publication : 09/12/12 Remplace : 11/02/11

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – DANGER – POISON – Le produit concentré peut endommager la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Nocif si avalé. Éviter de respirer la bruine de vaporisation. Utiliser des gants imperméables et un protecteur facial lors de la manipulation du produit concentré. Bien se laver à l'eau et au savon après manipulation du produit. Les principales voies de pénétration du produit sont l'inhalation et le contact avec les yeux ou la peau.

Ce produit est de couleur transparente à ambre ayant une odeur piquante.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques	Pourcentage selon le poids	N° de CAS	VLE (unités)
Naled	62,00 (864 g/L)	300-76-5	0,1 mg/m ³
DDVP	< 1,00	62-73-7	0,1 mg/m ³
Autres ingrédients, incluant	38,00		
le naphtalène		91-20-3	52 mg/m³

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un

centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec les yeux : Rincer lentement et doucement les yeux à l'eau courante pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la

personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou

un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Ne pas

faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne

inconsciente.

Inhalation: Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration

artificielle de préférence de bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

conseils sur le traitement.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré, un inhibiteur de la cholinestérase. Traiter selon les symptômes observés.

S'il y a eu exposition, les analyses de cholinestérase dans le plasma et les globules rouges peuvent indiquer le degré d'exposition (connaître les données repères est utile). Le sulfate d'atropine, administré par injection seulement, est l'antidote à privilégier. Des oximes, tels le 2-PAM/protopam, peuvent aussi être utilisés comme antidote, mais uniquement en combinaison avec le sulfate d'atropine. En cas d'intoxication aigue, utiliser l'antidote immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. Ce produit contient un liquide d'hydrocarbures légers et le vomissement

peut causer une pneumonie par aspiration.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE): 149 °F/65 °C (VC) LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI): Non établies

AGENTS D'EXTINCTION: Mousse, produit chimique sec, CO₂ ou pulvérisation (embruns) d'eau.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Ce produit peut générer de la fumée toxique s'il brûle, comprenant du chlorure d'hydrogène, du

bromure d'hydrogène, de l'anhydride phosphorique et des oxydes de carbone.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et un dispositif de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Il s'agit d'un liquide combustible. Les risques d'incendie s'accroissent à mesure que la

température augmente à plus de 149 °F (65 °C). Des substances explosives peuvent se former à des températures atteignant ou étant plus élevées que le point d'éclair. Peut brûler dans le feu en émettant des gaz toxiques et irritants causés par la décomposition thermique ou la combustion. Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou refroidir les contenants afin d'éviter le ruissellement et

la contamination des égouts municipaux ou des sources d'eau.

DIBROM® N° PCP · 7442 FICHE SIGNALÉTIQUE

DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Pour les petits déversements, couvrir avec un matériau absorbant tel que de la litière. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination. Rincer la surface souillée à l'eau pour éliminer tout résidu.

ATTENTION: Retenir les déversements et le ruissellement de nettoyage des égouts municipaux ou des cours d'eau.

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION: Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les

vêtements immédiatement après manipulation si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès

que possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder les pesticides dans leur contenant d'origine. Ne pas utiliser près de ou

dans la maison. GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas entreposer sous forme diluée. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation

humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection personnelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou Viton®, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas des directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE: Non requis en temps normal.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur

NIOSH approuvé contre les pesticides.

PROTECTION DES YEUX: Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU: Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes.

Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA **TLV-TWA selon ACGIH**

Solubilité: Émulsionne

3 mg/m³ 0,1 mg/m³ Naled DDVP (dichlorvos) 0,1 mg/m³ mg/m³ (peau) Naphtalène 50 mg/m³ 52 mg/m³ (peau)

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide inocolore à ambre avec une odeur aromatique de solvant.

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE: 1,42 – 1,45 kg/L **POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1):** 1,424 - 1,454 g/ml pH: non établi

TENSION DE VAPEUR (mm): 10 mm Ha@ 37.8 °C (100 °F) POINT D'ÉBULLITION: 160 °C (320 °F)

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ: 27,5 % TAUX D'ÉVAPORATION : non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre.

Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Le produit est stable

CONDITIONS À ÉVITER: Le produit peut être photochimiquement réactif.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES: Instable en présence de fer ou de milieu alcalin. Corrosif pour le fer, l'aluminium et le magnésium. S'hydrolyse lentement en conditions neutres ou acides.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsque le produit est chauffé jusqu'à la décomposition, il émettra de la fumée et des vapeurs âcres contenant du chlorure d'hydrogène, du bromure d'hydrogène, des oxydes de phosphore, des oxydes de carbone et des composés organiques inconnus.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produira pas.

DIBROM® N° PCP : 7442 FICHE SIGNALÉTIQUE

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 5 050 mg/kg (technique) Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat femelle): 235 mg/kg (technique) Irritation des yeux (lapin) : Irritation extrême (technique) Irritation cutanée (lapin) : Corrosif (technique)

Inhalation CL₅₀ (rat mâle): 1,51 mg/L (4 h, voie nasale seulement) (technique) Sensibilisation cutanée (cobaye): N'est pas un sensibilisant

(technique)

Potentiel carcinogène: L'OSHA classe le naled, le DDVP et le naphtalène parmi les produits carcinogènes dans le document 1910.1000, sous-section Z ; le NTP classe le naphtalène comme étant raisonnablement probable d'être carcinogène pour les humains ; l'IARC classe le DDVP (dichlorvos) parmi les produits carcinogènes du groupe 2B (potentiellement carcinogènes pour les humains) : l'ACGIH classe le naled, le DDVP et la naphtalène parmi les TLV-A4 : non classifiables comme étant carcinogènes pour les humains.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Le naled est toxique pour les poissons, les oiseaux et les autres animaux sauvages. Pour usage terrestre, ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones contentant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer ce produit dans les 24 heures suivant la pluie ou l'irrigation ou dans des zones où de la pluie intense et continue est prévue dans les 24 heures suivant l'application du produit. La dérive ou le ruissellement peut être dangereuse pour les organismes aquatiques dans les zones avoisinant le site d'application. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ni laisser dériver ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles visitent la zone de traitement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Ce produit est très dangereux. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenant. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT: QUANTITÉ À DÉCLARER, LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.O.S. (NALED) 8 (6.1), UN 2922, EMB. III, POLLUANT MARIN, ERG GUIDE 154.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U.: INSECTICIDES OU FONGICIDES. INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS. NOI OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAL OU VOLAILLE, NOI; POISON (NMFC 1020100; CLASSE: 77.5)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

15. RÉGLEMENTATION					
Classement des dangers selon la NF	PA et la HMIS NFPA		HMIS		
	3 Santé 2 Inflammabilité 0 Instabilité	0 Moindre 1 Légère 2 Modérée 3 Élevée 4 Grave	3 Santé 2 Inflammabilité 0 Réactivité I ÉPI	é	
Classement des dangers/signalemen Catégorie de danger SARA III :	t SARA Immédiat O Différé O	Feu Réactif	<u>O</u> N	Relâchement soudain de la pression	_ <u>N_</u>

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA: Naled (CAS: 300-76-5): 10 lb; DDVP (dichlorvos) (CAS: 62-73-7): 10 lb; naphtalène (CAS: 91-20-3): 100 lb (calculé dans le produit : 15 lb).

SARA, Titre III, section 313 Naled (CAS: 300-76-5); DDVP (dichlorvos) (CAS: 62-73-7); naphtalène (CAS: 91-20-3)

Inscription au registre RCRA: Non inscrit Proposition 65 de la Californie : Non inscrit FICHE SIGNALÉTIQUE DIBROM[®] N° PCP : 7442

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS: Les sections 1 révisée.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Santé écologiques et Sécurité

®Dibrom est une marque de commerce déposée de Amvac Chemical Corporation.

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT PERFORMANCE ELASTOMERS L.L.C.

Limitation de responsabilité: Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Loveland Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.